



ASSOCIATION ÉQUESTRE DES CARAÏBES
MINI JUMPING CHALLENGE (MJC)
À AVOIR LIEU DANS LES PAYS D'ORIGINE
RÈGLES 2024, Page 1 sur 7

Le Mini Jumping Challenge de l'Association équestre des Caraïbes (MJC) est ouvert à tous les pays membres pour 2025. Le MJC a été développé pour offrir un événement régional à tous les cavaliers et chevaux en devenir afin d'accumuler des miles et de l'expérience.

1. LE CONCOURS

1.1. Ce défi sera organisé selon les règles de la FEI et noté selon un article 238.2.1 modifié de la FEI. Les athlètes ayant l'égalité des pénalités pour n'importe quelle place sont placés en fonction du temps nécessaire pour terminer la ronde par rapport au temps optimal selon l'article G613 de Canada Équestre. En cas d'égalité des pénalités et du temps, l'égalité sera maintenue et les athlètes à égalité seront placés à égalité pour cette place. Aucun barrage n'aura lieu.

1.2. Pour chaque année de compétition, la MJC respectera les règles de la FEI et de la CEA en vigueur le 1er janvier de cette année. ARTICLE CE G613 CONCOURS MATCH THE CLOCK (TEMPS OPTIMAL)

1. Les classes Match the clock ou optimum time sont conçues pour aider les cavaliers en développement à apprendre l'habileté de parcourir un parcours à la vitesse affichée, plutôt qu'avec le temps le plus rapide. Les concurrents ayant le même nombre de fautes seront placés en fonction de la proximité de leur temps par rapport au temps optimal, qui est basé sur le parcours parcouru à la vitesse affichée.

2. Le pointage sera sous le tableau A [sur un tour]. Le temps optimal doit être inférieur de quatre (4) secondes au temps autorisé. Le concepteur du parcours calculera le temps optimal en fonction de la vitesse affichée.

1.3. Il s'agit d'une compétition individuelle et d'une compétition par équipe. Le concours est ouvert du 1er septembre au 30 juin. Chaque pays membre de l'ACE peut organiser sa compétition à tout moment de l'année, mais celle-ci doit avoir lieu au plus tard le 30 juin. Les pays peuvent choisir d'organiser plusieurs événements MJC autour de leur île, cependant, ces événements doivent avoir lieu le même jour à la même heure. Seule la première série de scores pour chaque cavalier comptera dans le CEA pour le score.

1.4. Ce concours peut se tenir le même jour que le RJC du CEA. Si le CEA MJC et le RJC se tiennent le même jour, aucun cheval ou cavalier ne peut se croiser pour participer aux défis.

1.5. Tous les concurrents doivent être membres de leur fédération nationale.

2. LE PARCOURS

2.1. Un parcours conçu par un concepteur de parcours approuvé par la FEI sera utilisé et diffusé par le comité consultatif du saut d'obstacles de l'ACE au début de chaque année. Les parcours seront simples avec des distances raisonnables pour apprendre aux cavaliers à rouler en ligne.

2.2. Le parcours sera d'un tour et n'aura pas de combinaisons. Toutes les distances associées seront d'au moins 4 foulées (pour les chevaux, 5 foulées pour les poneys).

2.3. Le nombre maximum d'obstacles autorisés sur le parcours est de 10.



ASSOCIATION ÉQUESTRE DES CARAÏBES
MINI JUMPING CHALLENGE (MJC)
À AVOIR LIEU DANS LES PAYS D'ORIGINE
RÈGLES 2024, Page 2 sur 7

2.4. Des cuillères de sécurité approuvés par la FEI doivent être utilisés sur le rail arrière de tous les oxers, ainsi que sur l'anneau d'échauffement.

2.5. Poteaux limités à 3,0-4,0 mètres de longueur. Les poteaux supérieurs de chaque saut doivent être ronds ou au moins octogonaux. Les poteaux carrés ne peuvent pas être utilisés. Les poteaux carrés aux bords arrondis et les poteaux fabriqués autrement qu'en bois ne peuvent être utilisés que comme poteaux autres que supérieurs. Veuillez noter que seuls les poteaux en bois de 3,5 à 4,0 m sont acceptables pour participer au FEI Jumping World Challenge.

2.6. Les lignes de terre ne sont pas autorisées.

3. LE JUGE

3.1. La CEA recommande que le Président du Jury Terrain soit un FEI ou un Juge Régional CEA avec un jury de deux (2) Candidats Juges CEA.

3.2. Le juge peut être un juge de niveau national. Si le juge n'est pas un juge régional FEI ou CEA en cours de validité, le représentant du CDE du pays membre doit proposer le nom du juge national au Comité de saut d'obstacles de la CEA au plus tard 21 jours avant le début de l'événement prévu.

4. ÂGE DES CONCURRENTS

4.1. Ce concours est ouvert aux concurrents de tous âges.

4.2. Les adultes peuvent monter à poney.

4.3. Le NF et le CO sont responsables de s'assurer de la pertinence de toutes les combinaisons cheval/cavalier. La décision du directeur du spectacle et du juge est définitive s'ils jugent qu'une combinaison cheval/cavalier n'est pas apte à concourir.

5. ÉLIGIBILITÉ DU CAVALIER

5.1. Un cavalier ne peut s'inscrire et concourir que dans une seule catégorie de hauteur. La première épreuve engagée par un cavalier sera la seule note prise en compte pour les résultats du CEA MJC. Aucun cavalier ne peut concourir dans une classe non MJC le jour de la compétition tant que sa classe de hauteur MJC n'est pas terminée.

5.2. Par exemple, si la classe A précède la classe B, Joe Rider peut concourir dans la classe de taille A de la CEA et, si le CO l'autorise, également dans la classe de taille B de la CEA. Son score ne sera transmis qu'aux résultats de l'ACE en classe de hauteur A comme premier tour dans l'arène de compétition de la journée. Il pourrait se classer localement (non-MJC) dans la classe de hauteur B, mais ne sera pas éligible pour la classe de hauteur B de la CEA. Joe Rider ne peut pas terminer dans la classe de hauteur A localement, puis dans la classe de taille B comme sa classe CEA. Pour plus de clarté, des prix peuvent être décernés pour toutes les classes nationales peuvent être

5.3. Les combinaisons cheval/cavalier qui ont concouru dans n'importe quelle classe à .90M ou plus au cours des deux (2) dernières années ne sont pas éligibles pour concourir dans le MJC.

6. ÉLIGIBILITÉ DU CHEVAL



ASSOCIATION ÉQUESTRE DES CARAÏBES
MINI JUMPING CHALLENGE (MJC)
À AVOIR LIEU DANS LES PAYS D'ORIGINE
RÈGLES 2024, Page 3 sur 7

6.1. Un cheval ou un poney peut effectuer jusqu'à trois (3) tours au total (à n'importe quelle hauteur) lors de chaque événement MJC. Les scores des trois premiers tours d'un cheval ou d'un poney seront pris en compte pour les résultats du CEA MJC.

6.2. Un cheval participant à la MJC peut s'inscrire dans une classe non MJC le jour de la compétition, mais ne peut concourir pour les scores CEA que lors de ses trois premières rondes dans l'arène de compétition.

6.3. Par exemple, si la classe A précède la classe B, Winnie le sang chaud peut terminer dans la classe de hauteur A avec Joe Rider et Jamie Jumper (les deux pour que les scores CEA comptent). Elle peut sauter à nouveau en hauteur dans la classe B avec Joe Rider (pas pour le score CEA) mais cela comptera comme son troisième tour éligible et elle sera alors inéligible pour concourir à nouveau dans une classe CEA.

7. PONEYS

Cette compétition est ouverte aux chevaux et poneys. Les chevaux et les poneys doivent être clairement identifiés dans les inscriptions et marqués sur les cartes du juge. Toute référence dans le règlement aux chevaux doit également inclure les poneys.

8. HAUTEUR DES CLÔTURES

Classe de hauteur A : 0,50 m de haut ; 0,60m de large (maximum)

Classe de hauteur B : 0,60 m de haut ; 0,70m de large (maximum)

Classe de hauteur C : 0,70 m de haut ; 0,80m de large (maximum)

9. TAILLE DE LA BAGUE

40 m x 50 m

10. VITESSE

325 m/m

11. INSPECTION DES CHEVAUX

11.1. L'inspection du cheval est facultative. L'inspection des chevaux est recommandée comme suit aux articles 11.2 à 11.10. Le FN et le CO peuvent gérer la logistique en fonction de leurs membres et dans l'intérêt du bien-être des chevaux pour s'assurer que les chevaux inaptes à la compétition ne sont pas inclus dans le CEA Challenge.

11.2. Un commissaire organisera l'inspection des chevaux avant le début de l'épreuve, les chevaux étant inspectés par eux-mêmes, le président du jury au sol et un vétérinaire. En l'absence de vétérinaire, il peut être remplacé au sein du panel par un membre du représentant de la NF ou du CEA.

11.3. Le panel de trois, Commissaire, Président du Jury au sol, vétérinaire ou représentant NF/CEA, a l'acceptation finale (ou non) d'un cheval lors de l'Inspection des Chevaux. Il n'y a pas d'appel.

11.4. Un cheval qui n'est pas apte à la compétition ou qui a du sang ou des plaies ouvertes sera éliminé.

11.5. Le format suivra les règlements vétérinaires de la FEI, à l'exception du fait que l'inspection peut avoir lieu à plusieurs endroits la veille et/ou le jour de l'événement. Le CO peut programmer autant de



ASSOCIATION ÉQUESTRE DES CARAÏBES
MINI JUMPING CHALLENGE (MJC)
À AVOIR LIEU DANS LES PAYS D'ORIGINE
RÈGLES 2024, Page 4 sur 7

Inspections des chevaux si nécessaire. Il pourrait être avantageux pour un OC d'effectuer une inspection pour les chevaux de compétition du matin, puis une autre inspection pour les chevaux de compétition de l'après-midi.

11.6. Un deuxième manieur est autorisé si nécessaire pour un cheval indiscipliné. Le cavalier doit contacter le panel d'inspection avant l'inspection du cheval pour obtenir l'autorisation et discuter de la manière appropriée de se présenter avec deux manieurs (un de chaque côté). Si un cavalier est trop jeune, et que cela est approuvé par le jury, l'entraîneur peut présenter le cheval en présence du cavalier.

11.7. Un cheval ne peut se présenter qu'à une seule inspection de cheval, aucune réinspection n'est autorisée.

11.8. Le calendrier de l'inspection des chevaux doit être publié aux cavaliers avec une heure de début et de fin. L'ordre de passage doit suivre l'ordre de départ dans l'arène, surtout si l'inspection des chevaux a lieu le jour de la compétition. Des heures peuvent être attribuées à chaque cheval à présenter.

11.9. Le comité peut éliminer un cheval qui n'est pas prêt à se présenter à l'heure prévue pour l'inspection du cheval.

12. PARTICIPATIONS

Chaque organisateur gérera son système d'inscription comme il le souhaite.

13. HORAIRES DES SPECTACLES

13.1. Les cours du CEA Jumping Challenge doivent être programmés comme les premiers cours de la journée.

13.2. Les cavaliers et les chevaux de la CEA ne sont pas autorisés à s'instruire ou à faire des tours d'entraînement dans l'arène de compétition avant les cours de la MJC le jour de la compétition.

13.3. Chaque organisateur fixera l'horaire du spectacle de manière à convenir au mieux aux cavaliers et aux chevaux en compétition. Il peut être bénéfique pour un concours/pays de permettre aux hauteurs inférieures de passer en premier ou vice versa en se souvenant uniquement des scores du premier tour pour chaque cavalier et des trois (3) premiers tours pour chaque cheval qui seront pris en compte dans les résultats du CEA MJC.

14. SIMULTANÉITÉ AVEC LES CLASSES NATIONALES

14.1. Les organisateurs peuvent organiser des classes nationales en même temps que les classes du CEA MJC et épingle les classes séparément.

14.2. Les organisateurs peuvent également choisir de ne pas épingle la classe CEA localement et de soumettre les résultats de leur classe nationale à la CEA pour les scores individuels et par équipe CEA MJC.

14.3. Par exemple, un pays peut épingle l'épreuve à 0,60 m incluant tous les participants, même si les scores de certains cavaliers ne sont pas pris en compte dans les résultats du CEA MJC. Toutes les rondes doivent être incluses sur la carte du juge de la MJC de l'ACE, qu'elles soient admissibles ou non à la notation de l'ACE.

14.4. Tous les résultats, éligibles et non éligibles au CEA (classe nationale uniquement) doivent être soumis pour vérifier les inscriptions et l'ordre de départ.



ASSOCIATION ÉQUESTRE DES CARAÏBES
MINI JUMPING CHALLENGE (MJC)
À AVOIR LIEU DANS LES PAYS D'ORIGINE
RÈGLES 2024, Page 5 sur 7

15. TIRAGE AU SORT ET ORDRE DE DÉPART

15.1. Chaque organisateur déterminera l'ordre de passage le plus adapté à l'utilisation répétée des mêmes poneys dans une classe.

15.2. Les couples cheval/cavalier qui ne concourent pas dans les épreuves CEA doivent être placés à la fin de l'ordre de départ.

15.3. Une fois l'ordre établi, un cavalier ne peut PAS descendre dans l'ordre de départ, sauf dans des circonstances imprévues comme un sabot tiré ou un clou cassé. Cependant, un cavalier peut demander à monter dans l'ordre. Voir les règles de la FEI pour une description plus détaillée.

16. MINUTERIES

16.1. Les temps seront enregistrés au centième de seconde.

16.2. Comme cela se déroule dans un temps optimal, si les organisateurs utilisent une horloge d'affichage, ils doivent afficher l'horloge du compte à rebours de 45 secondes et NON l'horloge d'affichage pendant le tour. Le jury au sol maintiendra le chronométrage électrique en marche mais ne l'affichera pas pour les cavaliers ou les spectateurs.

16.3. Deux minuteriers portatives doivent être conservées en sauvegarde. Ceux-ci doivent être conservés par le jury au sol, mais peuvent être conservés par des minuteriers à l'extérieur de la boîte des juges si nécessaire.

16.4. Si l'on se fie aux minuteriers manuelles plutôt qu'à la chronologie électronique, il devrait y avoir une minuterie principale assignée et une minuterie secondaire pour vérifier deux fois par rapport à la principale et en cas de problème. Le président du jury au sol doit toujours garder un chronomètre manuel ainsi qu'une sauvegarde.

17. NOTATION ET RÉSULTATS

17.1. Chaque pays doit soumettre ses feuilles de score, ses cartes de juge et son ordre de passage (y compris l'ordre des classes/le calendrier) au secrétaire de la CEA MJC dans la semaine précédant chaque événement. Les pays membres peuvent également partager les scores avec les représentants d'autres pays membres s'ils le souhaitent.

17.2. Les feuilles de pointage standard et les cartes du juge seront fournies, les résultats ne seront pas acceptés sous une autre forme. Les feuilles de score doivent être signées par le juge et l'organisateur du pays. La carte du juge doit être remplie au complet et signée par le juge.

17.3. Si un pays accueille une compétition du meilleur présenté lors de l'inspection des chevaux, ces scores doivent également être soumis avec les résultats du pays.

17.4. Si un pays membre organise plus d'un événement du CEA MJC, les scores de chaque événement doivent être compilés par le pays membre et soumis ensemble au secrétaire du CEA MJC dans la semaine qui suit chaque événement.

17.5. Le Secrétaire du MJC de la CEA compilera les résultats et distribuera les classements individuels et par équipe au Comité consultatif de saut d'obstacles et aux Présidents et Secrétaires des pays membres.



ASSOCIATION ÉQUESTRE DES CARAÏBES
MINI JUMPING CHALLENGE (MJC)
À AVOIR LIEU DANS LES PAYS D'ORIGINE
RÈGLES 2024, Page 6 sur 7

17.6. Les résultats ne seront distribués qu'une fois que tous les pays membres auront accueilli leur événement CEA MJC.

17.7. Les pays membres disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date de l'Assemblée générale pour consulter les résultats. Après 30 jours, les résultats seront considérés comme définitifs.

18. PLACEMENT INDIVIDUEL

18.1. Le classement individuel sera basé sur les résultats individuels des cavaliers à travers les Caraïbes pour chaque classe de hauteur. 18.2. Le classement individuel sera annoncé à la 6ème place.

18.3. En cas d'égalité, pas moins de six combinaisons cheval/cavalier seront placées en conséquence. Par exemple, s'il y a une égalité de deux personnes pour la première place, les deux cavaliers se placeront à égalité pour la première place et le cavalier suivant recevra la troisième place. S'il y a une égalité à trois pour la cinquième place, la première à la quatrième place sera placée comme d'habitude, les trois chevaux/cavaliers se classeront à égalité pour la cinquième place, et aucune sixième place ne sera attribuée.

19. PLACEMENT DE L'ÉQUIPE

19.1. Le classement de l'équipe sera déterminé sur la base du meilleur score de chaque pays membre dans chaque catégorie de hauteur.

19.2. Les différences de temps par rapport aux temps optimaux et aux fautes seront additionnées dans un score d'équipe combiné pour chaque pays membre. Par exemple:

Pays XYZ	Score de l'équipe	4		1,68 seconde

19.3. Le classement de l'équipe sera annoncé pour inclure tous les pays participants.

19.4. Les égalités seront attribuées de la même manière que celle appliquée aux classements individuels, comme expliqué ci-dessus. 20. SELLERIE

Veuillez vous référer aux règles de saut d'obstacles de la FEI pour toutes les règles sur la sellerie.

21. CODE VESTIMENTAIRE

21.1. Il est obligatoire pour toute personne de porter un casque de protection correctement ajusté et correctement attaché à tout moment lorsqu'il est monté. Toute infraction au casque de protection entraîne l'élimination du cavalier.

21.2. Les règles vestimentaires exigent des culottes de couleur claire ou des jodphurs avec des bottes. Pour la MJC, les chemises de concours ou les chemises à col ou les polos sont autorisés s'ils sont blancs, boutonnés et rentrés avec une ceinture.

21.3. Les vestes doivent être disponibles mais peuvent être supprimées le jour du spectacle par le Jury au sol.



ASSOCIATION ÉQUESTRE DES CARAÏBES
MINI JUMPING CHALLENGE (MJC)
À AVOIR LIEU DANS LES PAYS D'ORIGINE
RÈGLES 2024, Page 7 sur 7

22. SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE

22.1. Un professionnel de la médecine d'urgence (EMT) qualifié doit être sur place pendant toute la durée de l'événement.

22.2. Les règles de FEI Medical Services s'appliqueront. Après une chute, chaque cavalier doit être examiné par le professionnel de la santé de l'événement.

22.3. L'EMT doit avoir :

- I. Accès rapide et facile à l'arène,
- II. Une vision adéquate de l'arène,
- III. L'instruction de rester vigilant lorsqu'un cavalier est monté sur des terrains d'exposition,
- IV. Des conseils de base sur l'aménagement du spectacle équestre et un aperçu de l'attente d'agir si et quand un cavalier tombe ou se blesse,
- V. Personne de contact à trouver à l'arrivée sur place.

23. DANS L'INTÉRÊT DU FAIR-PLAY

Bien qu'il soit important d'encourager les cavaliers à concourir, les NF doivent appliquer l'intention de ces règles dans l'intérêt du bien-être du cheval.